Envoyé en préfecture le 20/10/2025
Reçu en préfecture le 20/10/2025
Publié le 20/10/2025
ID : 079-200069755-20251017-C16_10_2025_05-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 OCTOBRE 2025

N° C16_10_2025_05 - Pacte local des solidarités entre l'Etat et la communauté de communes Mellois en Poitou (annexes)
Annexe(s) :
- Convention Pacte des solidarités
- Actions proposées

Titulaires en exercice	**Présents** (Titulaires et suppléants votants)	**Représentés**	**Total votants**	**Absents**
90	62	10	72	18

Pour : 72	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0

Date de convocation : 10 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Lezay, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
ARCHAIMBAULT Monique, ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, BARRE Daniel, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BERTON Jacques, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BONNET Line, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BOUCHEREAU Isabelle, BRUNET Sylvie, BROSSARD François, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHESNEAU Etienne, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, FOUCHE Patrice, FOUCHE Etienne, GAYET Olivier, GABOREAU Bernard, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KLINGLER Sarah, LABROUSSE Christophe, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAULT Evelyne, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :
BARILLOT Dorick (pouvoir donné à MERCIER Sébastien), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à THIBAULT Evelyne), LONGEAU Daniel (pouvoir donné à ARCHAIMBAULT Monique), NIVELLE Jean-Pierre (pouvoir donné à GABOREAU Bernard), POINT Jean-Luc (pouvoir donné à BALLAND Cyril), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à HAYE Jean-Marie), GICQUIAUD Floriane (pouvoir donné à OUVRARD Pierre), VALERY Nicolas (pouvoir donné à CHESNEAU Etienne), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric), HERISSE Mathieu (pouvoir donné à RAGOT Nicolas)

Etaient absents (excusés et non excusés) :
AUDE Laurent, BARRE Gérard, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BLAUD Philippe, CAQUINEAU Emmanuel, CHARPENTIER Patrick, CHASSIN Julien, DOLBEAU Alain, DURGAND

Envoyé en préfecture le 20/10/2025
Reçu en préfecture le 20/10/2025
Publié le 20/10/2025
ID : 079-200069755-20251017-C16_10_2025_05-DE

François, FERRÉ Nicolas, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, KOHLER Marie, MORIN Patrick, PICARD Christian, SABOURIN-BENELHADJ Muriel

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe CACLIN

****

Pacte local des solidarités entre l'Etat et la communauté de communes Mellois en Poitou (annexes)

Annexe(s) :

- Convention Pacte des solidarités

- Actions proposées

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2018-803 du 24 septembre 2018 modifiant le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et autorisant diverses expérimentations ;

Vu le décret du président de la République du 19 mars 2025 nommant Monsieur Simon FETET en qualité de préfet des Deux-Sèvres ;

Vu l'instruction n° DGCS/SD1B/2023/168 du 27 octobre 2023 relative à la mise en œuvre territoriale du Pacte national des solidarités à travers des pactes et contrats locaux des solidarités conclus entre l'État et les conseils métropolitains pour les années 2024-2027 ;

Vu l'instruction n° DGCS/SD1B/SD5A/DIPLP/2024/86 du 12 juin 2024 relative à la mise en œuvre des pactes locaux des solidarités pour l'année 2024 ;

Vu l'instruction n° DGCS/SD1B/SDSA/SIPLP/2025/82 du 04 juin 2025 relative à la déclinaison territoriale du Pacte des solidarités ;

Considérant le courrier de la ministre du travail du 11 juin 2025 ;

Le pacte national des solidarités prend la suite de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et se décline sous la forme de pactes territoriaux sur la période 2024-2027.

Dans ce cadre, la communauté de communes Mellois en Poitou s'est engagée afin de bénéficier d'aides pour la mise en œuvre d'actions existantes ou prévues dans le cadre d'autres engagements, en association étroite avec l'État, ses partenaires et les personnes concernées.

Les actions proposées par la communauté de communes Mellois en Poitou et retenues dans le cadre de cette contractualisation portant sur deux volets principaux :

- Le renforcement de l'offre de soins en santé mentale

  - Actions de communication et de sensibilisation sur la santé mentale :
  - Formation à destination des agents et des acteurs du territoire ;
  - Développement et renforcement de l'offre de soins en santé mentale.

- La mobilité interne du territoire, et en particulier le transport à la demande

  - Mise en place d'un service de Transport à la Demande (TAD) ;

Envoyé en préfecture le 20/10/2025
Reçu en préfecture le 20/10/2025
Publié le 20/10/2025
ID : 079-200069755-20251017-C16_10_2025_05-DE

- Soutien à une solution de transport solidaire.

Pacte des solidarités 2025			
Dépenses		**Recettes**	
Poste	**Montant**	**Poste**	**Montant**
Formations PSSM			
Formations	13 800 €	Pacte des solidarités (DDETS-PP)	49 000 €
Groupe de parole	1 600 €		
Sous total	***15 400 €***		
Création vidéo santé mentale /addictions		Région NA	72 000 €
Création vidéo	12 000 €	Autofinancement public	49 000 €
Dépenses de personnel	12 600 €		
Sous total	***24 600 €***		
Transport à la demande			
Étude préalable	20 000 €		
Prestation de service	100 000 €		
Sous total	***120 000 €***		
Soutenir une solution de transport solidaire			
Subvention de l'association/ du service	10 000 €		
Dépenses de personnel	Non évalué		
Sous total	***10 000 €***		
Total	**170 000 €**	**Total**	**170 000 €**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-10 et L.5211-1,

Vu la convocation adressée aux conseillers communautaires le 10 octobre 2025,

Considérant que, postérieurement à l'envoi de la convocation, il est apparu nécessaire de soumettre au conseil communautaire l'examen du point relatif au pacte local des solidarités,

Considérant le caractère d'urgence lié à l'échéance de signature de la convention avec l'État, condition indispensable pour l'obtention de la subvention,

Considérant que le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, d'ajouter ce point à l'ordre du jour en début de séance,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- ACCEPTER la subvention attribuée à la communauté de communes Mellois en Poitou au titre du pacte local des solidarités 2025 ;

- AUTORISER le président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 20/10/2025
Reçu en préfecture le 20/10/2025
Publié le 20/10/2025
ID : 079-200069755-20251017-C16_10_2025_05-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Philippe CACLIN
8ème Vice-Président en charge du cycle de l'eau
20 oct. 2025

Le Président

Fabrice MICHELET
Président
19 oct. 2025